

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 1^{ère} année de Licence Administration Économique et Sociale pour le semestre 2 de l'année universitaire 2020-2021 est ainsi constitué

Président : Pierre-Yves CONDÉ

Membres :

Dominique ANDOLFATTO
Nicolas BARONNIER
Nathalie BESOMBES-PETIT
Maxime BLACHON
Sonia BODROUX
Jean-Christophe BOUGUERET
Mathieu BUNEL
Véronique CELLIER
Samir CHADLI
Elias CLERTEAU
Frédéric COULON
Papa DIENG

Quentin DUBOUX
Kouakou EKRA
Heïde GRONAU
Emmanuelle JUEN
Stéphane KOTOVTCHIKHINE
Massaër MARONE
Céline MENIGOZ
Florence MONNIER
Brigitte SABARD
Gilles SAWADOGO
Réjane THIRY
Jean-Marie ZAEPFEL

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 8 mars 2021

Le Directeur de l'UFR DSEP

Alexis MAGES

